



Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la Municipalité
aux observations de la Commission de gestion 2022

Administration générale

Municipalité

Préavis n°12/2023

Préavis adopté par la Municipalité, le 30.05.2023



Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Comptes rendus des visites.....	2
2.1	Dicastère de M. Alain Monod	3
2.2	Dicastère de M. Pierre JOLLIET.....	6
2.3	Dicastère de M. Roland PERRIN	7
2.4	Dicastère de Mme Brigitte CROTTAZ.....	10
2.5	Dicastère de M. Maurice MISCHLER.....	10
2.6	Conclusion.....	13

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2022.

2 Comptes rendus des visites

Le mercredi 27 octobre, la COGEST a rencontré Madame Brigitte Crottaz, Municipale et Madame Marie Gaud, responsable de la culture et de l'animation Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2022. Aucune question ou observation déposée.

Le mercredi 2 novembre, la COGEST a visité la voirie. La visite s'est déroulée en premier en présence de Monsieur Roland Perrin, Municipal, Monsieur Julien Clavel, chef de service, Monsieur Daniel Giacomini, chef d'équipe et de tous les employés de la voirie. Aucune question ou observation déposée.

Le mercredi 22 novembre, la COGEST a visité la nouvelle salle de gym de Bois-Murat et s'est ensuite rendue au CAP pour la visite de celui-ci. La visite de Bois-Murat s'est faite en présence de M. Pierre Jolliet, Municipal et du concierge. La visite du CAP s'est faite en présence de M. Pierre Jolliet, Municipal et de Madame Virginie Guisan, responsable du CAP.

Observation :

La COGEST a été très impressionnée par la diversité des activités proposées par le CAP. Ils s'occupent des jeunes et des moins jeunes et font en sorte que tout le monde puisse se rencontrer par moment. C'est une équipe qui est efficace et très importante au vu de la diversité de ses tâches, de ses publics-cibles (par ex. les élèves de la Commune, nos aînés en EMS et quartier solidaire) et des horaires très larges que leurs activités imposent. Un grand MERCI pour tout ce qu'ils font. Le CAP nous a dit être très reconnaissant du soutien que leur apporte la commune, la collaboration est excellente.

Le mercredi 7 décembre, la COGEST s'est rendue à Leysin pour visiter le chalet des écoles d'Épalinges, l'Espérance. Elle s'y est rendue en bus en présence de Monsieur Pierre Jolliet, Municipal et de l'intendant du chalet de l'Espérance qui nous y attendait sur place.

Observation : la COGEST remarque que l'intendant est seul à gérer le chalet de l'Espérance sans cahier des charges précis.



Vœu : la COGEST souhaite qu'un accompagnement soit mis en place pour l'intendant de l'Espérance.

Le mercredi 14 décembre, la COGEST s'est rendue à la caserne des pompiers en présence de Monsieur Alain Monod, Municipal, les deux commandants des pompiers, Monsieur Pierre-Yves Thévoz et Monsieur Alexandre Belet.

Vœu : La COGEST souhaite qu'une solution soit trouvée pour que les bouteilles d'oxygène puissent être remplies à Épalinges et non pas à Lausanne.

Réponse de la Municipalité : En fait, les bouteilles d'oxygène sont déjà remplies sur notre site.

2.1 Dicastère de M. Alain Monod

5. Greffe municipale	Question : Quelles initiatives ont été prises pour la promotion économique de la commune d'Épalinges auprès des entreprises ?
<p>Une véritable promotion économique s'articule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conseil à la création et orientation• Accompagnement et coaching personnalisé (Business Plan/Model - Stratégies)• Conseil sur les aides financières• Recherche de terrains et locaux• Mise en réseau des différents acteurs <p>Force est de constater que nous ne sommes pas (encore) outillés dans ce domaine. Par ailleurs nous n'avons que de très petites zones artisanales ou industrielles.</p> <p>En revanche, la Municipalité continuera à encourager l'implantation de commerces de proximité là où c'est possible, lors de nouvelles constructions ou de transformations.</p> <p>Maintien pour suivi</p>	
6. Communication	Remarque générale : il a été constaté dans le courant de l'année que le site internet de la commune souffrait d'un manque de mise à jour régulières (cela notamment vis-vis des travaux en cours à divers endroits d'Épalinges). Question : Comment ces délais de mise à jour s'expliquent-ils ?
<p>La carte Avis de travaux et perturbations est de la responsabilité du Service travaux et environnement, qui dépend de M. Perrin. Ce dernier a déjà répondu à cette question lors de son audition le mercredi 25 janvier 2023.</p> <p>En ce qui concerne les autres mises à jour, un éventuel délai peut en partie s'expliquer par l'absence de la responsable de la communication durant plusieurs semaines.</p> <p>Pour les avis en provenance du Canton, (fermeture Rte de Berne, par. ex il nous parvienne qu'au dernier moment. Nous avons manifesté notre mécontentement à la DG MR</p> <p>Observation : La COGEST encourage la Municipalité à mieux respecter les délais</p>	
7. Communication	Question : A quelle fréquence les mises à jour sont-elles prévues ?



Idem : concernant la carte Avis de travaux et perturbations, cette question a déjà été abordée lors de l'audition de M. Perrin.

Pour le reste du site, les mises à jour sont prévues en fonction des actualités, des changements à annoncer dans les services, des nouvelles informations et prestations à faire connaître, etc.

Maintien pour suivi.

12. Ressources humaines

Question : A la suite de l'observation faite sous le point 38 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que des personnes en situation de handicap ont été reçues et/ou intégrées et si oui combien ?

Mme Cuendet-Schmidt a été invitée le 3 octobre 2022 pour présenter InsertH - Pro Infirmis Vaud. A cette occasion, il a été convenu que nous examinerions toute opportunité et que la demande serait transmise à Pro Infirmis.

La possibilité d'engager une personne en situation de handicap ne s'est pas encore présentée, les postes disponibles ne s'y prêtant pas.

Maintien pour suivi

Vœu : La COGEST invite la Municipalité à prendre contact avec d'autres institutions

13. Ressources humaines

Question : Quel est le taux d'absentéisme par secteur ?

Le taux d'absence dans les administrations publiques est en moyenne de 6% en Suisse romande (3,6 % en Suisse alémanique) ; pour notre commune, et pour 2022, ce taux s'élève à 21% ; il tient compte de toutes les causes possibles (maladie, accident, grossesse et accouchement, congé d'allaitement, garde d'enfant, etc. Ce taux important est aussi influencé par 2 cas de maladie de longue durée et 1 cas d'accident avec un long arrêt de travail.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'établir le taux d'absentéisme par secteur. Si tel était le cas, il faudrait encore l'interpréter (nombre de collaborateurs, cause de l'absence). En revanche, à moyen terme il sera possible de cibler ce taux par secteur d'activité.

Observation : La COGEST souhaite avoir le taux d'absentéisme par secteur

Réponse de la Municipalité : Cette demande n'est pas réalisable pour l'instant. Le déploiement, respectivement la mise à jour du logiciel de gestion du temps « Mobatime » permettra d'y répondre à l'avenir. À noter que de nouveaux calculs réalisés depuis l'audition montrent un taux d'absentéisme de 15 % (et non 21%)

14. Ressources humaines

Question : Quelles sont les statistiques du turn-over ?

Le Turnover s'élève à 6,9 % toutes activités confondues, temps complet ou temps partiel. Cela reste raisonnable sur un effectif à plus de 100 collaborateurs.

Observation : La COGEST souhaite avoir les statistiques du turn-over

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a déjà répondu à cette observation, 6,9 % étant une statistique.

16. Ressources humaines

Question : Est-ce que chaque collaborateur a eu droit à un entretien personnel pendant l'année ?



Il est de la responsabilité du supérieur hiérarchique de rencontrer et de communiquer régulièrement avec les membres de son équipe.

Pour 2020 et 2021, ce processus avait été interrompu, à cause du COVID et sur décision de la Municipalité. Il a été réintroduit en 2022

Maintien pour suivi

Vœu : La COGEST souhaite que les entretiens personnels soient faits au moins une fois par année.

Réponse de la Municipalité : Les entretiens des collaborateurs ont déjà lieu une fois par année, mais n'ont pas eu lieu durant les deux années COVID.

17. Ressources humaines	Question : En fonction des points soulevés pendant cet entretien, comment le suivi est-il fait, à quel moment et par qui ?
--------------------------------	---

Le suivi est effectué par le supérieur hiérarchique et le collaborateur. Les points relevant sont discutés avec le collaborateur et font l'objet d'un protocole pour suivi. Ces entretiens permettent aussi de déceler des potentiels quant à la relève

Vœu : La COGEST souhaite avoir plus d'informations quant au suivi (manière et temporalité)

Réponse de la Municipalité : La COGEST 2023 se verra notifiée d'un exemple du formulaire utilisé.

18. Ressources humaines	Question : Quelles ont été les améliorations observées à la suite de l'engagement de la RH ?
--------------------------------	---

Avancement dans les projets tels que processus informatisé des salaires (Employé Self-service, Workflow, gestion du temps de travail. Règlementation quant au télétravail, nouveau statut du personnel, gestions des cas de maladie/accidents. Efficacité dans la gestion des dossiers individuels, dans la conduite des entretiens d'engagement, etc.

Réponse acceptée.

Maintien pour suivi

20. Ressources humaines	Question : Est-ce qu'il y a des heures supplémentaires ? Avez-vous des statistiques ? Comment ont-elles été gérées ?
--------------------------------	---

Oui, des heures supplémentaires sont effectuées et les collaborateurs sont encouragés à récupérer le solde positif le vendredi après-midi lors de la fermeture des guichets de l'Administration communale et/ou vers le pont de fin d'année. Un nouveau règlement sera prochainement applicable. Il prévoit une limite à +/- 15 heures supplémentaires. Nous voulons éviter un cumul qui ensuite serait pris en vacances ou que nous devrions payer. Il en est évidemment tout autre lorsqu'il s'agit d'heures commandées par la hiérarchie et/ou la Municipalité

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST souhaite avoir des statistiques par secteur

Réponse de la Municipalité : Le déploiement, respectivement la mise à jour du logiciel de gestion du temps « Mobatime » permettra d'y répondre à l'avenir

21. Ressources humaines	Question : Est-ce que des mesures ont été prises pour rendre les postes de travail plus attractifs ?
--------------------------------	---



Accueil personnalisé.
Création d'une commission du personnel ;
Newsletter en devenir
Repas lors d'un jubilé
Réaménagement des locaux (notamment CAP et Greffe) 2023 : RH, Animation et Urbaniste vont voir leurs locaux modifiés.

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST encourage la Municipalité à poursuivre la mise en place de telles mesures

Maintien pour suivi

23. Service du feu

Question : Avez-vous toujours assez de volontaires ?

Actuellement, 50 C'est pour l'instant suffisant. Ces gens sont tous formés selon les standards de l'ECA. Il nous permet pour l'instant de garantir les 8 personnes minimum disponible en cas d'événement

Réponse acceptée

Vœu : La COGEST souhaite qu'une stratégie de recrutement plus efficace que celle proposée aujourd'hui soit étudiée

Réponse de la Municipalité : Hormis la journée cantonale du recrutement (premier jeudi de novembre), la Municipalité ne voit pas très bien ce qu'il serait encore possible de faire. Tous les citoyens de 18 ans reçoivent une invitation à cette soirée d'information.

2.2 Dicastère de M. Pierre JOLLIET

4. Terrains de football

Question : Un cahier des charges de la buvette de la Croix-Blanche a-t-il été fait ?

Non, pas encore.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

5. Terrains de football

Question : Qu'en est-il de l'avancée des vestiaires du Bois-de-la-Chapelle ?

Le préavis est en cours de préparation, les plans seront mis à l'enquête dans quelques semaines. Le préavis sera soumis au CC au plus tard en septembre 2023.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

6. Terrains de football

Question : Qu'en est-il de l'avancée du terrain synthétique ?

La procédure est en cours. Une 2^e expertise sera achevée ce printemps et nous espérons que la justice se prononcera encore cette année.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

7. Nouvelle salle de gym de Bois-Murat

Question : Est-ce que la salle a été conçue pour répondre à toutes les exigences des différentes sociétés locales ?



Par exemple, un membre de la COGEST mentionne la pratique du badminton et s'étonne que 4 terrains aient été faits si proches les uns des autres
Cette salle est principalement conçue pour répondre aux besoins scolaires. Les 4 terrains pour le badminton ont été réalisés avec l'aval de l'école et de la société « Smash badminton ». Toutes les sociétés locales ont été contactées pour le marquage des terrains

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

11. Transports scolaires

Question : Comment s'organisent les transports scolaires ?

Ils s'organisent en collaboration avec l'établissement scolaire et l'AAEE. Chaque année, pour des raisons d'équilibrage de classe, des élèves de 1P à 6P sont scolarisés en dehors de leur zone d'habitation. La Commune se doit de mettre en place des transports de collège à collège pour ces élèves. À partir de la 7P, tous les élèves sont scolarisés à Bois-Murat et reçoivent de la Commune un bon pour un abonnement Mobilis annuel.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

12. Transports scolaires

Question : Qu'en est-il du fameux bus scolaire ? Est-ce que vous en louez toujours un ?

La Commune a toujours son vieux bus scolaire qu'elle utilise pour les transports scolaires de collège à collège et des transports durant le temps d'école pour amener des classes aux salles de gym, de couture et de rythmique. Le bus scolaire ne suffit pas et 2 bus supplémentaires avec chauffeurs doivent être loués à une société privée pour les transports de collège à collège et 1 bus pour les transports durant le temps scolaire.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

14. CAP

Question : Est-ce qu'un cahier des charges existe pour le CAP ?

Un projet institutionnel est en cours de rédaction.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

17. CAP

Question : Concernant le CAP, quel est le bilan des chantiers participatifs concernant les places de jeux ?

Depuis 2019, la Municipalité a confié au CAP, en collaboration avec le service des travaux et de l'environnement, la mise en place de projets consultatifs et participatifs pour la réalisation de trois places de jeux, une aux Croisettes, une dans le quartier des Planches et une à Bois de Ban.

Une collaboration avec un atelier d'architecture spécialisé dans les démarches participatives, l'atelier Olga, a été mise en place.

Sans revenir sur les différentes phases de ce projet, 2022 aura permis la réalisation de deux des trois chantiers participatifs.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

2.3 Dicastère de M. Roland PERRIN

1. Travaux

Question : Quel est le coût d'un lampadaire ?



Le coût moyen d'un lampadaire se décompose comme suit :

- Luminaire et candélabre : entre 1'100 et 2'500 CHF l'unité (hors mâts renforcés).
- Le génie civil (construction du socle en béton, câblages et les autres éléments électriques) : 1'000 CHF l'unité.
- La main d'œuvre (démontage de l'ancienne installation, montage de la nouvelle et branchement) ainsi que les frais d'étude : 2'300 CHF l'unité.

Il faut donc compter grossièrement 3'000 CHF pour la pose d'un luminaire, respectivement 5'000 CHF pour son remplacement.

Remarque : lorsque l'infrastructure souterraine est vieillissante, son remplacement est onéreux car il implique des fouilles, la pose des tubes, la création de chambres de tirage, le remblayage et la réfection des trottoirs ou des accotements.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

2. Travaux

Question : Concernant le parking du Bois-de-la-Chapelle, que signifie les ayants-droits ?

Les ayants-droits sont les personnes autorisées par la Municipalité à se parquer à cet endroit, comme par exemple les utilisateurs des terrains de football et de pétanque ou certaines entreprises pour du stockage ponctuel.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

3 Travaux

Question avez-vous continué à faire des analyses et est-ce que des mesures ont été prises ? Quels étaient les résultats ?

Pollution dioxine : avez-vous continué à faire des analyses et est-ce que des mesures ont été prises ? Quels étaient les résultats ?

Dans le rapport de gestion de la Municipalité de 2021 il est fait mention des premiers résultats des analyses de la pollution aux dioxines.

En 2022, suite à l'entrée en vigueur de la directive cantonale DCPE 877 (20 décembre 2021), les nouveaux permis de construire demande l'établissement d'un rapport comprenant des analyses de sols selon les polluants soupçonnables (notamment en dioxines-furanes) afin de déterminer la filière de traitement, notamment le type de décharge autorisé pour les matériaux terreux pollués et déchets. Concernant les travaux, le décapage des terres est évité dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, les terres sont valorisées au maximum sur la parcelle. Des couvertures herbeuses sont mises en place le plus rapidement possible afin d'éviter les terres restant à nu et limiter ainsi une contamination à la dioxine par ingestion de terre.

En 2022, des analyses complémentaires ont été réalisées par la Commune sur ses terrains, les propriétaires privés dans le cadre des nouveaux permis de construire, ainsi que le canton de Vaud.

En janvier 2023, suite à ces analyses, une nouvelle carte des concentrations en dioxine a été établie par le canton. Elle est disponible sur le site dédié du canton. On trouve le lien sur le site internet de la commune. On y trouve également les nouvelles recommandations sur la consommation d'aliments émises par le canton, le communiqué de presse et la présentation de l'Etat de Vaud à la presse.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

5 Travaux

Question : A quelle fréquence sont mises à jour les informations sur le site de la commune concernant les travaux et différents chantiers en cours ?



<p>Les informations sont mises à jour une fois par semaine. Pendant la période estivale en 2022, il a pu arriver que cette fréquence soit moins régulière. Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
6. Travaux	Question : Où en est l'avancement de l'actualisation du cadastre sur la commune d'Épalinges ?
<p>Les travaux de Mensuration Officielle sont en cours de finalisation sur notre Commune. Il s'agit d'un mandat de de l'Etat de Vaud, démarré en 2014 et arrivant prochainement à la phase d'enquête publique. Par ailleurs, le cadastre des canalisations est mis à jour sur notre géoportail interne au fur et à mesure des contrôles et travaux réalisés. Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
7. Voirie	Question : Comment a été géré l'entretien des places de pic-nic sur la commune d'Épalinges ? Quelle est la fréquence des ramassages ?
<p>L'entretien est effectué par l'équipe des Forêts, en principe chaque lundi ou le jour suivant un jour férié. Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
12. Espaces verts et biodiversités	Question (Par ex. les hérissons). Un inventaire a-t-il été fait ?
<p>Un contrôle annuel est effectué pour vérifier leur fréquentation. Il est prévu de reporter leur emplacement sur notre géoportail interne avec un formulaire permettant de renseigner chaque objet. Aucun autre inventaire n'a été réalisé. Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
14. Forêts	Question : A la suite de l'observation faite sous le point 1 dans le rapport de la COGEST 2021, est-ce que les travaux ont été effectués sur le chemin ? Biodiversité/forêt ?
<p>Non. Une séance avec le Canton sera prochainement organisée pour présenter les nouveaux éléments du dossier (fréquentation, demandes de la population, renseignements didactiques, modification du parcours, cheminements de fuite en cas d'orage, etc.) et ainsi permettre aux différents services de l'Etat de se déterminer. Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
16. Forêts	Question : Est-ce que le chemin longeant le Flon a été réaménagé ?
<p>Non (idem question 1) Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	



2.4 Dicastère de Mme Brigitte CROTTAZ

9. Culture	Question : <i>Concernant la fête du 1er août, des animations pour les enfants avaient été annoncées et il n'y en a finalement pas eu beaucoup, quelles en sont les raisons ?</i>
<p>C'est Marie Gaud, en collaboration avec le syndic, qui ont eu la responsabilité d'organiser le 1er août. Je n'y ai pas participé. Concernant les activités pour enfants, il y a simplement eu un contretemps de taille.</p> <p>L'association « Osons les livres » avec laquelle Marie Gaud avait prévu diverses animations pour les enfants a subitement cessé d'exister et n'a pas pu venir au 1er août comme cela était prévu. Dans l'urgence, Marie Gaud a eu 2 semaines pour trouver une solution de secours, mais n'a trouvé qu'une personne qui proposait des grimages. A cette période de l'année où beaucoup de personnes sont absentes, il n'a pas été possible d'organiser une réelle prise en charge des enfants par une animatrice ou un animateur. Marie Gaud est déjà en train de s'occuper de trouver de meilleures solutions pour 2023.</p> <p>Réponse acceptée Maintien pour suivi</p> <p>En 2022, la personne mandatée a renoncer au dernier moment. Pour 2023, de nombreuses animations sont prévues en faveur des plus jeunes</p>	
14. Urbanisme	Question : <i>Quelle est la future stratégie de dépose des enfants aux abords de l'école du Village ?</i>
<p>C'est un sujet qui dépend du dicastère de M. Jolliet, mais je sais que la commission de la mobilité planche sur ce problème. Dans ce sens, il ne s'agit pas d'un sujet de la COGEST car cela concerne des développements que nous espérons pour 2023.</p> <p>J'aimerais cependant dire que la meilleure stratégie de dépose des enfants serait d'encourager le Pedibus et que les enfants qui habitent tous à une distance très raisonnable viennent à l'école à pied et non en voiture.</p> <p>Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	

2.5 Dicastère de M. Maurice MISCHLER

1. Finance	Question : <i>Est-ce qu'un appel d'offre concernant notre fiduciaire a été envisagé ? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi ?</i>
<p>Oui ; sera traité en 2023 ou 2024 (manque de temps à disposition pour le faire actuellement).</p> <p>Réponse acceptée Maintien pour suivi</p>	
3. Finance	Question : <i>A combien s'élève le montant total attribué comme aide aux entreprises ?</i>



Toutes les réponses figurent dans le tableau de la statistique y relative figurant en annexe. Idem Observation : la COGEST souhaite avoir le montant chiffré. Réponse de la Municipalité : le tableau statistique a été envoyé directement à M. Koch et Mme Largey-Botti.	
5. Finance	Question : Qu'en est-il des bons n'ayant pas été utilisés par la population ?Ceux-ci peuvent-ils être chiffrés ? .
Idem Observation : la COGEST souhaite avoir les chiffres	
6. Finance	Question :Quel est le top 5 des sociétés qui en ont le plus bénéficié ?
Idem Observation : la COGEST souhaite avoir la liste des 5 sociétés	
7. Finance	Question : Quel est le bilan financier de la location de la grande salle ? Est-elle occupée en semaine également ?
Si on compare les comptes 2018 (CHF 36'000.00 environ de locations - 2 ^{ème} fichier joint) à ceux de 2022 (CHF 32'400.00 environ - 1 ^{er} fichier joint), on peut voir que nous commençons à retrouver un rythme presque normal de locations. Réponse acceptée Observation : les documents n'ont pas été transmis à la COGEST	
12. Informatique	Question : Existe-t-il une « check list », entendu par là un protocole, en cas de demande de rançon ? Non, c'est encore à faire, mais c'est prévu. Réponse acceptée Maintien pour suivi
32. Bâtiments	Question : Y a-t-il eu des contrôles au niveau phonique pour voir si cela fait partie des améliorations comprises dans les investissements entrepris ?
Idem, rien n'a été entrepris, car rien n'était prévu dans les investissements pour cela. Réponse acceptée Maintien pour suivi	
34. Bâtiments	Question : Est-ce que des offres ont quand même été demandées à des entreprise palinzardes ou vaudoises, pour savoir s'ils pouvaient s'aligner aux propositions de ces entreprises fribourgeoises ? Si oui, pouvez-vous nous donner trois exemples ?
Nous sommes soumis à la législation sur les marchés publics. Elle nous permet de faire appel à l'entreprise ou aux entreprises de notre choix, palinzardes si possible ou régionales, lorsque les montants sont inférieurs à certains seuils. Dans le cas des travaux de la grande salle, les montants nous obligeaient à passer par une procédure ouverte, qui est publique et ouverte à toute la Suisse (voire toute l'Europe pour les concours d'architecture) et ne peut légalement pas être limitée à une certaine région. Réponse acceptée Maintien pour suivi Vœu : la COGEST souhaite encourage la commune à utiliser dans la mesure du possible des entreprises locales	
35. Bâtiments	Question : Est-ce que des décisions ont été prises afin de favoriser les entreprises palinzardes/vaudoises dans les mandats à venir ?



Lorsque les montants le permettent, que les compétences existent à Épalinges ou dans la région et que les différences de prix ne sont pas trop importantes, nous le faisons déjà.

Réponse acceptée

Maintien pour suivi

36. Bâtiments

Question : Est-ce que des démarches ont été faites pour favoriser le commerce local dans le futur ?

Idem.

Réponse acceptée

Vœu : la COGEST souhaite connaître les démarches entreprises

39. Conciergerie

Question : Quels sont les critères d'efficacité des produits ?

Idem

Réponse acceptée

Vœu : la COGEST souhaite connaître les critères d'efficacité



2.6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n°12/2023 de la Municipalité du 30.05.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de gestion 2022 de la Municipalité ;
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Alain Monod



La Secrétaire municipale


Sarah Miéville

Annexes : rapport de gestion 2022 de la Municipalité ;
rapport de la commission de gestion 2022.